

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 08/09/2025
Conseillers élus : 8

Séance du : 15/09/2025
Présents : 7

Date d'affichage : 18/09/2025
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heure, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Marie-Dominique DELORME, Bastien ROUX, Christian BALIGAND, Catherine FASSEUR, Lucie MORAILLON

Était excusé : Nicolas GUILLAUME

A été désignée secrétaire de séance : Marie-Dominique DELORME

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 30 juin 2025, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 / BUDGET COMMUNAL

M. le Maire rappelle que la Commune a perçu plusieurs subventions en 2024 pour le financement de :

- la voie douce,
- le changement des portes et volets de la mairie,

pour un montant total de 15 201 €.

Ces recettes ont été constatées au Compte Administratif 2024 comme subventions amortissables alors qu'elles auraient dues l'être comme subventions rattachées aux actifs non amortissables.

En conséquence, il convient de procéder au transfert de ces recettes en section d'investissement sur le budget 2025.

Chap./art.	Libellé	Dépenses	Recettes
1312	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Région	+ 700 €	
1322	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables -Région		+ 700 €
1313	Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	+ 14 501 €	
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Département		+ 14 501 €

S'agissant de la section de fonctionnement, il convient de tenir compte de l'enregistrement sur le budget 2024 d'un doublon de la location du RODP de ENEDIS pour un montant de 667 €.

Chap./art.	Libellé	Dépenses	Recettes
6232	Fêtes et cérémonies	- 667 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 667 €	

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Décision Modificative n°1 sur le budget communal, telle que présentée.

PROPOSITIONS DES COUPES 2026

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Ces propositions intègrent les coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) en tenant compte de l'état des peuplements forestiers.

La proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2026 dans les forêts relevant du Régime Forestier fondée sur l'expertise technique de l'ONF est la suivante :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
11u	0.96 ha	E 5
13 u	1.19 ha	E 5
27 a	0.13 ha	AS
28 a	1.10 ha	RA
30 a	0.76 ha	AS

Par ailleurs, il est proposé le report du passage en coupe pour les parcelles suivantes :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
18 r	0.23 ha	E 4	2030	Raison commerciale
19 r	0.73 ha	E 4	2030	Raison commerciale
30 i	3.35 ha	IBI	2030	Enjeu environnemental

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2026.

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;
 Vu le décret n°2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3^e alinéa de l'article L. 214-5 du Code forestier ;
 Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;
 Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;
 Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
 Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2026 ;

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2026 (coupes réglées) :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
11u	0.96 ha	E 5
13 u	1.19 ha	E 5
27 a	0.13 ha	AS
28 a	1.10 ha	RA
30 a	0.76 ha	AS

- DE SOLLICITER le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
18 r	0.23 ha	E 4	2030	Raison commerciale
19 r	0.73 ha	E 4	2030	Raison commerciale
30 i	3.35 ha	IBI	2030	Enjeu environnemental

- D'APPROUVER la vente en bloc sur pied par les soins de l'O.N.F. des parcelles inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2026 :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
11u	DOU
13 u	DOU
27 a	DOU
28 a	DOU
30 a	DOU

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir-faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

- D'ACCEPTER sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière,
- D'INTERDIRE la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est décidé que le repas des aînés se déroulera le 27 novembre prochain au Relais du Vieux Moulin à Trades.
- M. le Maire indique qu'il prendra un arrêté se rapportant à la lutte contre les nuisances sonores. Il concerne notamment les bruits dus aux travaux de bricolage ou de jardinage, à l'usage des piscines, de la musique, des animaux domestiques, des activités professionnelles, des travaux de chantier...
- M. le Maire informe qu'une procédure pour la reprise de concessions du cimetière (en état d'abandon ou dangereuses) sera lancée dans les semaines qui viennent.
- Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026
- Une coupure de courant est programmée par ENEDIS le lundi 29 septembre prochain de 8h30 à 12h30 : 2661 Route des Enceints ; au Vernay ; à Montval ; 308 chemin de la Charme et 642 La Grande Montagne.
- Un devis sera demandé à M. BARROT, électricien, pour le changement des radiateurs des deux classes de l'école.
- Un devis sera également demandé à l'entreprise Franck DUPONT pour la restauration des grilles de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 17 novembre 2025 à 18h30.